



COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS D'ETAIN**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 21 FEVRIER 2008**

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2008

n° 2008-012

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président et des membres du Bureau, après présentation de la situation financière 2007, des projets d'investissement 2008 et après débat,

AFFIRME avoir pris connaissance de la situation financière de la Communauté de Communes,

DECLARE avoir débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2008,

ACCEPTE la liste des projets d'investissements présentés,

DECIDE de recourir à l'emprunt pour financer les dits investissements.

Objet : Projet de construction d'un bâtiment industriel sur la ZAE pour l'Entreprise CARE PACKAGING n° 2008-013

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, et après présentation détaillée du projet, décide de : (0 contre, 4 abstentions)

VALIDER la construction du bâtiment industriel en vue de d'une location à l'entreprise Care Packaging, sous réserve de l'obtention de la DDR 1ère part et l'ensemble des autres subventions présentées,

VALIDER le plan de financement,

AUTORISER le Président à déposer le permis de construire, lancer les appels d'offres et donc effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération,

AUTORISER le Président à déposer les demandes de subventions au titre de la DDR 1ère part, au Conseil Général de la Meuse, au GIP Meuse et au Conseil Régional de Lorraine

Objet : D.G.E. 2008 - Construction d'un groupe scolaire primaire et maternelle à BUZY-DARMONT N° 2008-014

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2008-014 DU 21.02.2008

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

VALIDE le plan de financement présenté,

ACCEPTE les projets proposés au titre de la Dotation Globale d'Equipement – exercice 2008,

SOLLICITE l'Etat, par l'intermédiaire de la Dotation Globale d'Equipement 2008, et le Conseil Général de la Meuse pour une prise en charge de cet investissement,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Objet : D.G.E. – Année 2008

n° 2008-015

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les projets proposés au titre de la Dotation Globale d'Equipement – exercice 2008,

APPROUVE les plans de financement proposés,

CHARGE le Président de déposer les dossiers de demande de subvention au titre de la DGE 2008 et au titre du Conseil Général.

DONNE tous pouvoirs au Président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces utiles.